

Offshore : un projet d'accord dangereux

**la Cgt fait respecter le Statut des IEG
mais refuse les cycles de 14 jours consécutifs à 12h**

Un accord sur les activités en mer est mis à la signature des syndicats cette semaine. Il définit le temps de travail et la rémunération associée pour les interventions offshore.

L'éolien en mer est en plein essor : six parcs ont déjà été raccordés, plus trois fermes d'éoliennes flottantes et ce n'est que le début ! A l'avenir, en plus des liaisons, RTE sera propriétaire des plateformes et des postes électriques.

Mais, plutôt que proposer un cadre attractif et sécurisant, la direction veut bazarder nos garanties collectives et s'affranchir des durées maximales du travail.

1. RÉMUNÉRATION : LA CGT FAIT RESPECTER LE STATUT

Au prétexte d'appliquer le code des marins aux agents RTE, la direction voulait forfaitiser les heures supplémentaires sur plusieurs semaines et ne pas appliquer les majorations statutaires... Or, quand on fait 84 heures par semaine (!), le calcul des HS a son importance.

C'est la menace de la Cgt d'attaquer l'accord en justice qui a fait reculer la direction ! Car même signé par une majorité de syndicats, un accord d'entreprise ne peut pas déroger au Statut.

Ainsi, le décompte des HS à la journée et le respect des majorations fera gagner 2500€ à un technicien offshore pour 31 jours en mer (ex. en NR 135 éch 5).

Pour autant, cet accord est moins-disant que les dispositions à terre sur plusieurs points (décalage des horaires, travail de nuit, placement des JRTT...). De plus, il ne prévoit pas la reconnaissance des compétences par des mesures salariales en GF & NR, ni d'engagement sur la pénibilité (emplois 100% actif) et les primes associées restent insuffisantes au regard des contraintes.

2. TEMPS DE TRAVAIL : RETOUR AU 19^{ÈME} SIÈCLE !

L'accord reprend le pire cycle du code des marins : jusqu'à 14 jours consécutifs de travail à 12h par jour (suivi de 14 jours de repos) pour la mise en service et la maintenance des installations.

C'est irresponsable au regard de la fatigue accumulée et des risques d'accidents. On mesure la sincérité des discours sur la prévention primaire en sécurité : du bla-bla hypocrite ! Même chose pour l'équilibre vie pro - vie perso !

Pourtant, il est possible d'organiser les campagnes en mer avec plusieurs équipes successives. La CGT a porté des cycles limités à la semaine, avec un seul weekend impacté et des repos dédiés (sans prendre sur les RC générées par les HS).

Mais la direction pense avoir assez de signataires pour ratifier la flexibilité maximale...et économiser quelques emplois.

Même la pause légale de 20mn au bout de 6h n'est pas incluse dans le temps de travail effectif. La mesquinerie n'a pas de limite.

En résumé, la direction met à la signature un accord dangereux pour la sécurité, qui impactera négativement la vie personnelle et familiale.

C'est à l'image de cette direction qui ne pense qu'à la rentabilité et se moque des conditions de travail des agents.

Le 9 septembre 2026